

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

CONCERNANT LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE GIGA-USINE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES À FOS-SUR-MER (ART. L121-8 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

La société CARBON porte un projet d'implantation d'une giga-usine de panneaux photovoltaïques à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône).

Le projet devrait s'implanter sur 62 hectares, au sein de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. La giga-usine permettrait de produire des plaquettes de silicium, des cellules et des modules photovoltaïques. La capacité de production serait de 5 gigawatts-crête (GWc) par an pour les cellules et 3,5 GWc par an pour les modules. À ce stade de définition du projet, les installations prévues comprendraient :

- Trois bâtiments de production ;
- Des entrepôts et espaces de stockage ;
- Des bâtiments techniques ;
- Des bâtiments tertiaires ;
- Des espaces verts (zone de repos, zone de protection et de valorisation de la biodiversité) ;
- Des infrastructures de circulation, de stationnement et de chargement ;
- Un circuit de visite du site.

Le développement de la première giga-usine à Fos-sur-Mer permettrait de créer plus de 3000 emplois directs. En raison de la nature et de la quantité de produits utilisés, l'installation relèverait du régime **SEVESO seuil haut**.

Le montant d'investissement total du projet étant estimé à **1,5 milliard d'euros**, le projet fait l'objet d'une **saisine obligatoire de la Commission nationale du débat public (CNDP)**. Par sa décision du 3 mai 2023 (DECISION N° 2023/ 43 / CARBON / 1), la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable.

La concertation préalable se déroule pendant une période de 7 semaines, à compter du **11 septembre au 30 octobre 2023** sur le **périmètre de 21 communes** : Berre-l'Étang, Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Cornillon-Confoux, Ensues-la-Redonne, Fos-sur-Mer, Gignac-la-Nerthe, Grans, Istres, Marnagnane, Martigues, Miramas, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Rognac, Le Rove, Saint-Chamas, Saint-Mitre-les-Remparts, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Vitrolles.

Les temps d'échange suivants sont organisés dans le cadre de la concertation : **une réunion publique d'ouverture, quatre réunions publiques thématiques, trois débats mobiles et une réunion publique de synthèse de la concertation**. Les dates et modalités de ces temps d'échange sont communiquées à partir du 25 août 2023 sur le site internet de la concertation : www.concertation-carbon-solar.com.

Le **dossier de concertation** - comprenant notamment la présentation du projet et de ses impacts ainsi que les détails de la concertation - est mis à la disposition du public en **version papier dans les mairies** du périmètre de la concertation, pendant les temps d'échange, ainsi qu'en **version téléchargeable sur le site Internet de la concertation**.

Pendant toute la durée de la concertation, le public a accès sur le site internet de la concertation à un **formulaire** permettant de formuler des questions, des avis et des contributions en lien avec le projet. La rubrique « **Je contribue** » fournit des réponses aux questions posées. Le public a également la possibilité de formuler ses avis, observations et questions sur les **registres papier** mis à disposition en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation.

La concertation préalable est accompagnée par **M. Vincent DELCROIX et M. Philippe QUEVREMONT en qualité de garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public**. Tout au long de la concertation, le public peut **s'adresser directement aux garants** par voie électronique à vincent.delcroix@garant-cndp.fr et philippe.quevremont@garant-cndp.fr.

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation et en mairie de chaque commune du territoire du projet.